

Programme d'intervention jeunesse (PIJ 6-12 ans)

Même si l'enfant n'est pas la victime directe de la violence conjugale, il ressent, lui aussi, la peur et la tension à la maison. L'exposition à la violence conjugale a de nombreuses conséquences sur sa santé et son développement. L'enfant subit comme la mère le cycle de la violence. Ces enfants se retrouvent souvent isolés, n'osant s'ouvrir sur ce qui se passe à la maison par honte ou par peur de représailles.

Définition de l'exposition à la violence conjugale (EVC)

Tous les enfants et les adolescents qui vivent dans une famille affectée par une dynamique de violence conjugale sont considérés comme exposés à la violence conjugale, qu'ils aient vu/entendu ou non les scènes de violence conjugale, que la violence soit exercée envers un parent ou un beau-parent, et qu'elle se produise avant, pendant ou après la séparation. En effet, peu importe les formes de violence conjugale et les contextes dans lesquels elle se manifeste, ce qui caractérise principalement le vécu de ces enfants et adolescents est le climat de peur et de tension dans lequel ils sont contraints de se développer. ¹

Le programme d'intervention jeunesse (PIJ 6-12 ans) de Violence Info propose aux enfants un espace sécuritaire où ils peuvent parler de ce qui ne va pas à la maison et de leurs émotions. Ils sont écoutés, entendus et crus. Avec le soutien de l'intervenante, les enfants mettent en place des stratégies concrètes afin de se protéger et de diminuer les impacts de l'exposition à la violence vécue.

Critères d'admissibilité :

- Les enfants âgés entre 6 et 12 ans ;
- La mère des enfants doit avoir simultanément un suivi individuel à Violence Info ;
- Le père doit autoriser **verbalement ou par écrit** que les enfants aient accès au programme d'intervention jeunesse de Violence Info. **Autorisation verbale** : L'intervenante de Violence Info contactera le père afin de valider son consentement. **Autorisation écrite** : L'intervenante de Violence Info fera parvenir au père un formulaire de consentement qu'il devra signer et retourner par courriel à l'intervenante.

¹ Lessard, G. (2018). *Enfants exposés à la violence conjugale*. Extrait du Rapport québécois sur la violence et la santé, Institut Nationale de Santé Publique du Québec. 136-139.

Critères d'exclusion :

- La violence perdure dans le foyer familial et aucune action n'est entreprise des deux parents pour mettre fin à la situation ;
- Identification d'un conflit de loyauté ;
- Un diagnostic de stress post-traumatique chez l'enfant ;
- L'intervenante jeunesse se réserve le droit de mettre fin au suivi si elle juge qu'une ou des conséquences dépassent son champ d'expertise et les objectifs du suivi.

Comme mentionné ci-haut, il n'est pas demandé que le couple soit séparé pour que l'enfant débute son suivi. Cependant, le père et la mère doivent s'engager à se mettre en action pour que cesse la violence. Le père doit aller chercher de l'aide afin de mettre fin à ses comportements violents. De son côté, la mère doit aller chercher des outils afin de reprendre du pouvoir sur sa vie. De plus, le père a la possibilité de téléphoner à l'organisme afin qu'une intervenante réponde à ses questions.

Objectifs généraux :

- Ventiler sur la violence vécue à la maison ;
- Reconnaître et identifier les émotions en lien avec la violence vécue à la maison ;
- Gérer les émotions ;
- Sensibiliser l'enfant aux différentes formes de violence ;
- Trouver des moyens concrets pour assurer la sécurité physique et psychologique de l'enfant ;
- Différencier le conflit de la violence ;
- Déresponsabiliser et déculpabiliser l'enfant face à la violence vécue à la maison ;
- Développer des moyens adéquats pour résoudre des conflits ;
- Promouvoir des relations saines et égalitaires ;
- Mettre les forces de l'enfant de l'avant et développer l'estime personnelle.

Plan d'intervention jeunesse :

Rencontre 1 : Créer le lien de confiance

Rencontre 2 : Ma famille

Rencontre 3 : Les émotions (Partie 1)

Rencontre 4 : Les émotions (Partie 2)

Rencontre 5 : La violence

Rencontre 6 : Le cycle de la violence / Les scénarios de protection

Rencontre 7 : Les conséquences

Rencontre 8 : Relations saines et égalitaires

Rencontre 9 : Mes forces

Rencontre 10 : Bilan

Des rencontres peuvent être ajoutées ou supprimées au plan d'intervention. Par exemple, si l'enfant présente un besoin spécifique au niveau de la gestion de la colère ou de l'anxiété, une rencontre portant ce thème peut être ajoutée au plan d'intervention.

Rencontre mère/enfant

Le plan d'intervention jeunesse donne également la possibilité à l'enfant qui en ressent le besoin d'avoir une rencontre avec son intervenante et sa mère afin de lui exprimer ce qu'il ressent sur certains sujets. Une préparation sera faite au préalable entre l'enfant et son intervenante. Notamment, les principes de base de la communication non violente lui seront enseignés. Celle-ci encouragera l'enfant à s'exprimer par lui-même. Durant la rencontre, l'intervenante encouragera également la mère à réagir de manière positive aux verbalisations de son enfant. Le rôle de l'intervenante sera d'instaurer un climat sécuritaire et respectueux, propice aux échanges. Il est à noter que l'intervenante n'agit pas à titre de médiatrice. Cette expérience a pour but de renforcer les liens entre la mère et l'enfant ainsi que l'autorité parentale.

De plus, à Violence Info nous nous assurons de la cohésion entre les suivis de la mère et des enfants tout en préservant la confidentialité de chacun des membres de la famille. Les deux intervenantes, celle de la mère et celle de l'enfant, ont des échanges cliniques pour proposer différentes stratégies à la mère et à l'enfant afin d'optimiser leur efficacité à la maison.

Point d'honneur sur la concertation

Violence Info s'appuie sur la concertation intersectorielle. Les intervenantes jeunesse collaborent avec tous les intervenants et les acteurs importants dans la vie de l'enfant afin que tout le monde travaille dans la même direction : le bien-être de l'enfant. Il est donc important que la mère accepte de signer des accords de divulgation de renseignements. Une meilleure communication entre les différents partenaires nous permet de mieux agir auprès des femmes et des enfants.

Pour information ou faire une demande de suivi pour un enfant, contactez le **Service d'écoute de Violence Info en composant le 418 667-8770** du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30.

L'exposition à la violence conjugale, en parler c'est s'en libérer !